

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 14 décembre 2017 à 20 h 30 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
 MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Serge Demers, conseiller # 2
 Luc Sirois, conseiller # 4
 Frédéric Dubé, conseiller # 6
 Absence motivée : MME Nadia Sheink, conseillère # 5

L'avis de convocation a été remis tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 20 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Projet - Drag
Période de questions
3. Clôture de la séance

391-17

2. PROJET - DRAG

Le CDL a préparé une demande d'aide financière à la MRC pour un drag de motoneige qui aurait lieu le 10 février.

Pour compléter la demande une résolution du conseil est requise.

De plus un montant doit être fourni par le CDL et la municipalité.

Pour la municipalité le montant serait location du pavillon, du sable pour la piste de la MO pour débayer etc. Mais rien en argent comme tel. Le gros gain de cette demande est pour acheter un système de son qui serait utilisée à l'extérieur comme à l'intérieur. Comme vous savez, celui de la salle municipale ne fonctionne plus et il n'y en a pas au pavillon.

Ça deviendrait une bonne acquisition pour ces deux endroits.

- Résolution de la municipalité concernant le montant demandé à l'enveloppe locale

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de la Corporation de développement de Lac-des-Aigles pour une demande de subvention « Accélération de motoneiges » et accepte qu'une partie des fonds 4 825 \$ soit demandé dans l'enveloppe du Fonds de développement local de la MRC de Témiscouata.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucune question

392-17

3. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par M. Pierre Bossé, maire.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

 Pierre Bossé
 Maire

 Francine Beaulieu
 Directrice générale